

Budgets Primitifs 2024

Conseil municipal du 11 avril 2024



BUDGETS PRIMITIFS 2024

		PRINCIPAL	TVA	TRANSPORT URBAIN	CHEVANTIERE
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	17 594 655,30	335 557,80	13 634,09	337 287,26
	RECETTES	17 594 655,30	335 557,80	13 634,09	337 287,26
INVESTISSEMENT	DEPENSES	6 619 420,55	330 690,56	0,00	337 287,26
	RESTES A REALISER	850 528,38	0,00	0,00	
	TOTAL DEPENSES	7 469 948,93	330 690,56	0,00	337 287,26
	RECETTES	6 532 822,21	330 690,56	0,00	337 287,26
	RESTES A REALISER	937 126,72	0,00	0,00	
	TOTAL RECETTES	7 469 948,93	330 690,56	0,00	337 287,26
TOTAL DEPENSES BUDGET		25 064 604,23	666 248,36	13 634,09	674 574,52
TOTAL RECETTES BUDGET		25 064 604,23	666 248,36	13 634,09	674 574,52

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL 2024 PAR CHAPITRE
(y compris les restes à réaliser et l'affectation du résultat)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
011 - Charges à caractère général 4161 263 €	002 - Résultat positif excédentaire 2023 4 234 044 €
012 - Charges de personnel 7 150 125 €	013 - Atténuations de charges 178 328 €
014 - Atténuations de produits 184 500 €	70 - Produits services 739 985 €
65 - Autres charges de gestion courante 1 886 201 €	73 - Impôts et fiscalités 10 811 261 €
66 - Ch. financières 198 467 €	74 - Dotations et participations 1 179 734 €
67 - Charges exceptionnelles 11 000 €	75 - Autres produits de g.courante 247 000 €
023 - Virement à la section d'investissement 3 533 277 €	76 - Produits financiers 46 010 €
042 - Opérations d'ordre 469 822 €	77 - Produits exceptionnels 30 000 €
	042 - Opérations d'ordre (neutralisation des amortissements des subv chapitre 204) 128 294 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
001 - Résultat déficitaire 874 187 €	021 - Virement de la section de fonctionnement 3 533 277 €
040 - Opération d'ordre (neutralisation des sub chapitre 204) 128 294 €	040 - Opérations d'ordre 469 822 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves 5 000 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) dont FCTVA 268 199 €
16 - Remboursement capital dette 591 000 €	1068 - Excédent capitalisé 2023 787 589 €
20-204-21-23 - opérations réglementaires - AP/CP Dépenses d'équipements 4 749 421 €	13 - Subventions d'équipement 365 131 €
041 - Opérations patrimoniales 271 518 €	16 - Emprunts 500 000 €
Restes à réaliser de dépenses 13-20-21-23 et opérations réglementaires 850 528 €	27 - Autres immobilisations financières 337 287 €
	041 - Opérations patrimoniales 271 518 €
	Restes à réaliser de recettes 13 -subventions d'investissements notifiées 937 127 €

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2024

arrondis à l'euro près - totaux sans arrondi

FONCTIONNEMENT					
	BP 2024	Prévu 2023		BP 2024	Prévu 2023
DEPENSES REELLES	13 591 557	14 356 644	RECETTES REELLES	13 232 318	13 588 685
011 Charges à caractère général	4 161 263	4 152 057	013 Atténuations de charges	178 328	178 000
012 Charges de personnel	7 150 125	6 991 857	70 Produits des services et du domaine	739 985	732 260
014 Atténuations de produits	184 500	249 363	73 Impôts et taxes(sauf 731)	7 140 258	7 129 460
65 Charges de gestion courante	1 886 201	1 658 590	731 Fiscalité locale	3 671 003	3 547 616
			74 Dotations et participations	1 179 734	1 694 019
66 Charges financières	198 467	187 105	75 Autres produits de gestion courante	247 000	219 305
67 Charges exceptionnelles	11 000	191 315	76 Produits financiers	46 010	10 000
022 Dépenses imprévues	0	926 357	77 Produits exceptionnels	30 000	78 025
					0
DEPENSES D'ORDRE	4 003 099	3 055 010	RECETTES D'ORDRE	128 294	141 967
023 Virement à la section d'investissement	3 533 277	2 594 102			
042 Opération d'ordre entre section	469 822	460 908	042 Opération d'ordre entre section	128 294	141 967
Déficit de fonctionnement reporté			Excédent de fonctionnement reporté	4 234 044	3 681 001
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 594 655,30	17 411 653,56	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 594 655,30	17 411 653,56

INVESTISSEMENT					
	BP 2024	Prévu 2023		BP 2024	Prévu 2023
DEPENSES REELLES	6 195 950	6 828 554	RECETTES REELLES	3 195 333	1 483 639
- Opérations financières	675 077	1 025 888	10222 - FCTVA	258 199	391 321
10223 TLE annulée	5 000	3 000	10226 - Taxe d'aménagement	10 000	17 000
1068 Reprise sur excédent pour M57			10228 - Autres fonds		
13 Subventions d'investissement	79 077	79 077	1068 - Affectation du résultat	787 589	1 047 278
16 Remboursement d'emprunts	591 000	578 083	138 Autres subvent ⁿ invest. Non transf.	0	28 040
020 Dépenses imprévues	0	365 728			
- Opérations d'équipement	5 520 874	5 802 666	Recettes d'équipement	2 139 545	3 509 826
20 Immobilisations incorporelles	185 769	210 000	Détails ci-dessous		
21 Immobilisations corporelles	1 077 682	3 040 415	16 Emprunts, cautionnements	500 000	1 500 000
26 Participation et créances rattachées			21 Immobilisations corporelles	0	205 918
27 Immobilisations financières					
204 Subventions d'investissement	13 281	256 991	13 Subventions d'équipement	4 375	22 400
9701 Opérations immobilières	1 070 346	180 000	9701 Opération immobilières	495 617	195 738
9702 Voirie	1 535 874	862 029	9702 Voirie	534 594	703 212
9703 Ecoles	76 346	84 820	9703 Ecoles		303 650
9704 Equipement sportif	1 149	114 336	9704 Equipement sportif	58 880	90 775
9706 Equipement culturel	9 360	60 468	9706 Equipement culturel		23 419
9707 Bâtiments administratifs	14 898	475 401	9707 Bâtiments administratifs	177 893	264 293
9908 Informatique	19 200	1 500	9908 Informatique		
20009 Acquisitions foncières	176 970	154 607	20009 Acquisitions foncières	14 019	14 019
20231 Ecole de musique	800 000	300 000	20231 Ecole de musique		
20232 Ecole du bourbonnais	540 000	62 100	20232 Ecole du bourbonnais	354 168	186 404
DEPENSES D'ORDRE	399 811	151 967	RECETTES D'ORDRE	4 274 616	3 065 010
040 Opération d'ordre entre section	128 294	141 967	040 Opération d'ordre entre section	469 822	460 908
041 Opération d'ordre à l'intérieur de la section	271 518	10 000	041 Opération d'ordre à l'intérieur de la section	271 518	10 000
Déficit d'investissement reporté	874 187	1 077 954	021 Virement de la section de fonctionnement	3 533 277	2 594 102
			Excédent d'investissement reporté		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 469 948,93	8 058 474,75	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 469 948,93	8 058 474,75
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DU BUDGET	25 064 604,23	24 607 460,59	TOTAL GENERAL DES RECETTES DU BUDGET	25 064 604,23	24 607 460,59

▪ FONCTIONNEMENT

> Les dépenses de fonctionnement

Le budget 2024 est présenté avec **une réduction mesurée des dépenses réelles de fonctionnement** par rapport à l'année 2023 (- 5,33%).

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général**

Les charges à caractère général sont présentées avec une augmentation minimale de 9K € par rapport à l'année 2023 (+ 0,22%). Les risques liés à l'inflation nécessitent également de constituer une réserve « finances » sur ce chapitre. La réserve est visible au compte 6188 pour un montant de 145,7K €.

L'annonce de la baisse de l'inflation pour 2024 et les efforts de gestion réalisés par les services gestionnaires permettent cette projection.

Des achats de petits équipements et travaux d'entretien complètent le chapitre 011 pour un montant de 143 K € en 2024.

- **Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés**

La masse salariale progresse de 2,27% avec une inscription de crédits de 7 150K €.

A partir du 1^{er} janvier, 5 points d'indice supplémentaires sont ajoutés à l'indice majoré de chaque échelon. En pratique, la valorisation représente une augmentation de salaire de près de 25 euros brut par mois par agent.

Depuis le 1^{er} Juillet 2023, la valeur du point est passée à 4,92 € au lieu de 4,85003 €.

Le SMIC est revalorisé au 1^{er} janvier 2024 de 1,13%. Le SMIC horaire brut est fixé à 11,65 €, soit un minimum mensuel brut de 1 766,92 € (*Décret n°2023-116 du 20 décembre 2023 portant relèvement du SMIC*). A compter du 1^{er} janvier 2024, les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à 366 perçoivent le traitement afférent à l'indice majoré 366, indice brut 367. Le traitement de base indiciaire s'établit ainsi à 1 766,92 € brut mensuels pour un temps complet (au lieu de 1 712,06 €).

Les grilles sont mises à jour dès la parution des décrets modifiant l'échelonnement indiciaire pour chaque cadre d'emploi/corps, ainsi que le tableau des emplois.

La gestion des ressources humaines permet de maîtriser l'augmentation en maintenant le recours aux contrats subventionnés et grâce au rajeunissement de la pyramide des âges, la limitation de certains remplacements et une étude au cas par cas des départs en retraite.

Au niveau communal, un travail partenarial avec les organisations syndicales a permis de revoir les critères et les points attribués à chaque poste et de revaloriser les montants annuels d'Indemnités de Fonction, de Sujétions et d'Expertise, dans une enveloppe contenue de 120K €.

- **Chapitre 014 - Atténuations de produits**

Ce chapitre contient les redevances pollution et la modernisation du réseau d'assainissement qui, compte-tenu de l'évolution positive de l'état du réseau, sont en diminution.

Le FPIC (fonds de péréquation) est stable par rapport à la réalisation 2023 (180K € estimés en 2024).

- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Elles sont en hausse de 13,72%, principalement en raison du passage à la nomenclature M57.

Elles regroupent toutes les subventions de fonctionnement aux associations, prennent en charge l'eau pluviale dont les amortissements et la dette transférée qui est en baisse par les mécanismes habituels d'extinction ; la dotation au CCAS de 310K €, la participation au SDE pour 192K € et les indemnités des élus (qui sont en baisse par rapport à la prévision 2023).

Une « réserve finances » est inscrite pour couvrir des risques d'accélération des demandes d'inscriptions en non-valeur.

Depuis le début du mandat, des créances éteintes ou irrécouvrables ont été réalisées pour un montant de 12 234 € en 2023, 19 391 € en 2022, 20 798 € en 2021, 2 380 € en 2020. En l'absence de provisions pour couvrir ce risque, la Commune prélève sur le budget en cours. C'est une somme de 74 228 € cumulée qui impute le budget communal depuis 2020.

L'ensemble des différentes dépenses de gestion courante est proposé au budget 2024 pour un montant total de 13 382 089,59 € au budget primitif 2024, en diminution par rapport à la prévision de l'exercice précédent.

- **Chapitre 66 - Charges financières**

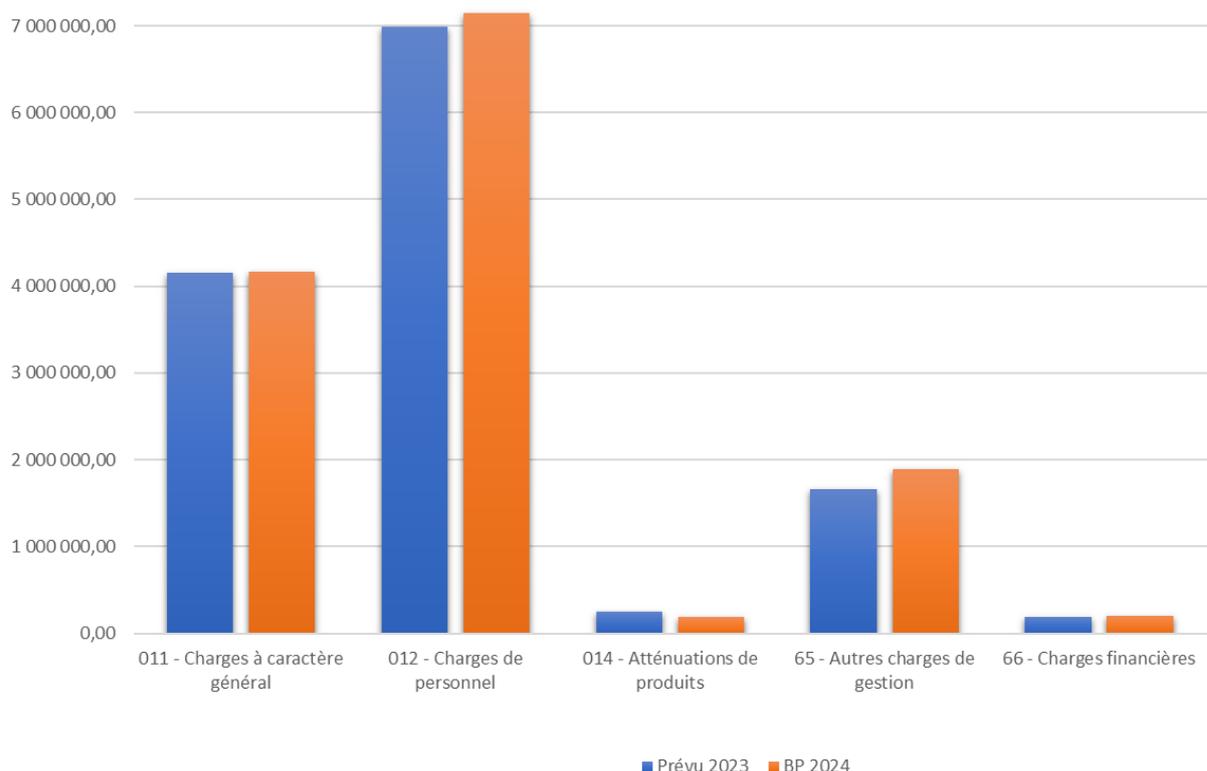
Elles sont en hausse en raison de l'évolution du livret A et des emprunts à taux variables dont les taux ont été relevés (+ 11K €), bien que moindrement par rapport à 2023.

- **Chapitre 67 - Charges spécifiques**

Une provision de 5 000 € pour annuler des titres sur les exercices antérieurs est inscrite, ainsi que le remboursement de la participation de la CAF 2021 et 2022 suite au contrôle qui a constaté la non-conformité de la tarification mise en place aux mandats précédents. Le montant inscrit s'établit à 11K €. La diminution de ce chapitre (charges exceptionnelles) trouve son explication dans le changement de nomenclature.

L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement est proposé au BP 2024 au montant de 13 591 556,68 €.

Comparaison des dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2023 et au BP 2024



- **Les écritures d'ordre se composent :**

- au chapitre 023 du virement à la section d'investissement pour un montant de 3 533 276,87 €, qui trouve son pendant au chapitre 021 en recettes d'investissement ;
- au chapitre 042 : de la dotation aux amortissements qui est en légère hausse (+1,93% soit 470K €).

Le total des dépenses d'ordre de fonctionnement est au montant de 4 003 098,62 €.

>> Les dépenses de fonctionnement du budget 2024 sont inscrites pour un montant de 17 594 655,30 €.

> Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 2,62 %.

- **Chapitre 013 - Atténuations de charges**

Ce chapitre comptabilise les remboursements liés aux absences de personnel (assurance, sécurité sociale...). La prévision est stabilisée à 178K €, similaire au prévisionnel 2023.

- **Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes**

Ce chapitre comprend les activités et les services (piscine, restauration scolaire, accueil périscolaire...), mais également les redevances d'occupation (antenne-relais...), le réseau de chaleur, les charges locatives actualisées. Le montant prévisionnel des recettes du chapitre est actualisé à 740K €.

- **Chapitre 73 – Impôts et taxes / 731 – Fiscalité locale**

L'attribution de compensation de l'Intercommunalité apparaît à ce chapitre pour 7 073 232 €. Le FPIC est quant à lui inscrit en hausse par rapport à l'inscription 2023.

Les bases locatives sont réévaluées au niveau national de 3,90% pour l'année 2024 (contre 7,1% l'année dernière) et apportent ainsi des ressources fiscales supplémentaires, nonobstant la non augmentation des taux des taxes au niveau communal. L'état 1259 nous renseigne sur les bases et les produits attendus de Taxes d'Habitations sur les Résidences Secondaires et sur les Logements Vacants. Les recettes sont estimées à 278 281 € (incluant les dégrèvements 2023 communiqués le 18 mars 2024).

Les dégrèvements à l'initiative de l'Etat sont non déduits, ceux mis en place par la Commune sont déduits du produit.

Sans augmenter les taux communaux, il est attendu un produit en hausse de 134K €.

- **Chapitre 74 - Dotations et participations**

L'Etat compense depuis 2021 la perte de la Taxe Foncière sur les locaux industriels. La recette attendue pour 2024 est de 720K € (estimation DGFIP 03/2024).

Les fonds de concours pour la Pléiade et l'Ecole de musique, le soutien aux activités en faveur de la jeunesse sont réinscrits en 2024.

La Dotation de Solidarité Rurale est estimée à 67K € et le FCTVA fonctionnement à 71K €.

- **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante**

Dans la prévision du revenu des immeubles et des divers produits de gestion courante, il est estimé une recette de 247K €.

L'ensemble des recettes de gestion courante est de 13 156 308,00 € pour l'année 2024.

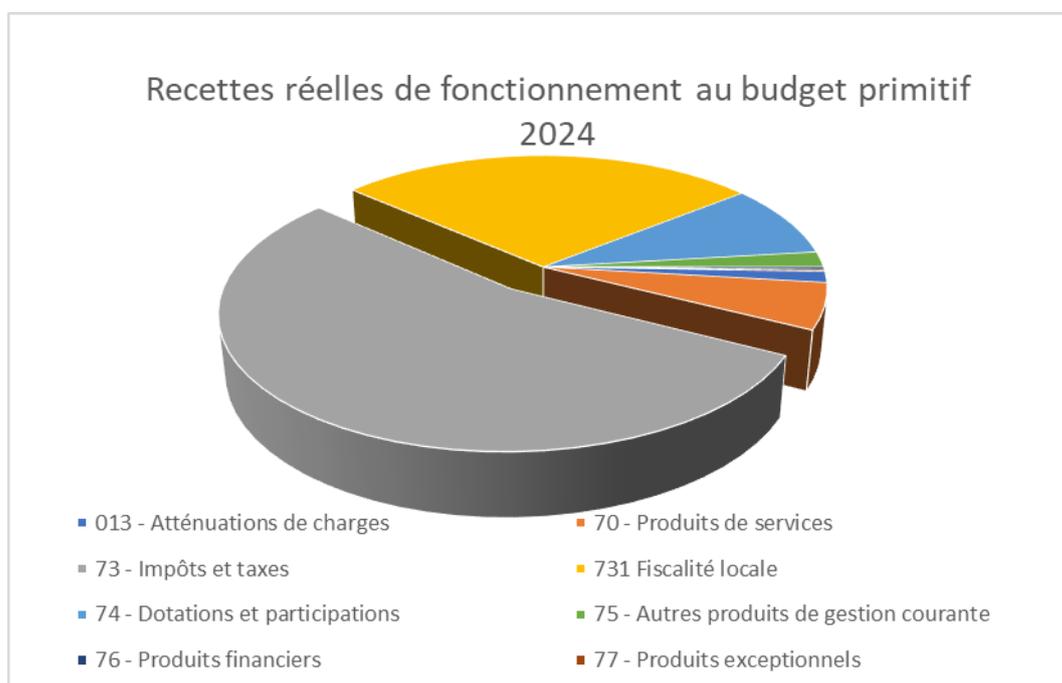
- **Chapitre 76 - Produits financiers**

Il est prévu le versement des recettes habituelles (10K € pour le fonds Montusès) et le reversement de produits financiers liés à l'emprunt SEAU1 (Piscine) dont les hausses de taux sont compensées par un emprunt SWAP ; à ce stade du budget et des projections des taux, le produit attendu est de 36K €.

- **Chapitre 77 - Produits spécifiques**

Il est prévu le produit de la cession d'un tracteur pour 30K €.

L'ensemble des recettes réelles de fonctionnement est voté en 2024 pour la somme de 13 232 318,00 €.



- **Les écritures d'ordre se composent** au chapitre 042 de la dotation de neutralisation aux amortissements des subventions (votée lors du conseil municipal du 10 mars 2022), pour un montant de 128 293,61 €.

Le résultat confirmé au compte administratif 2023 et au compte de gestion est de 5 021 632,75 €, après couverture des besoins d'investissement de 787 589,06 € ; le report en fonctionnement est porté au compte 002 à 4 234 043,69 €.

>> Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à un montant de 17 594 655,30 €.

▪ INVESTISSEMENT

> Les dépenses d'investissement

• Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement du capital de la dette pour l'annuité s'élève à 591K €.

Selon l'analyse Finance Active, l'encours de la dette par habitant est de 917 € en 2023. L'annuité de la dette est de 121 € par habitant en 2023 (145 € en 2019). L'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est de 42,13 %.

Un emprunt de 500K € est inscrit en 2024 sur les 1,5M € envisagés lors du débat d'orientation budgétaire.

• Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont de 5 521K € en incluant des dépenses qui restent à réaliser lors de la clôture comptable début décembre 2023 pour un montant de 850K €.

Il est à noter que des travaux s'inscrivent en fonctionnement (la réfection de la piste d'élan d'athlétisme par exemple).

Les dépenses d'équipement se composent de 4 groupes distincts : les autorisations de programme/crédits de paiement (APCP), les opérations réglementaires, les projets arbitrés de l'année et les dépenses récurrentes.

Opérations Immobilières (9701) : 1 070K €, il est notamment inscrit le versement d'une subvention d'équipement à EVOLEA pour les travaux de 56 logements aux HLM Aujame et au 3-5 rue Christophe Thivrier ; ainsi que l'entrée du stock de terrains suite aux écritures de clôture du budget Chevantière,

La voirie (9702) : dans le cadre du contrat Reconquête Centre-Ville Centre Bourg sont inscrits les aménagements des rues des Tuileries et du Dr Roux ainsi que de la rue Voltaire ; des dépenses concernant l'aménagement de la 1^{ère} tranche rue Denis Papin, le réseau d'eaux pluviales et l'aménagement paysager de la Poudrière sont également prévus, ainsi que l'acquisition de radars pédagogiques, pour un total de 1 536K €, en augmentation par rapport à l'inscription 2023,

Les écoles (AP23B) : la rénovation de l'école Anne Sylvestre (Bourbonnais) entrera dans sa phase de travaux (540K €),

Les équipements sportifs (9704) : solde de travaux votés en 2023,

Les équipements culturels (AP23A) : la phase d'études se poursuit et les travaux de rénovation vont commencer pour la rénovation thermique et l'extension de l'Ecole Municipale de Musique qui représentera 800K € sur l'exercice,

Les travaux et équipements, bâtiments administratifs (9707) font apparaître les travaux d'extension du cimetière-ville, espaces cavurnes et concessions, tranche 1, pour le solde des travaux,

Informatique (9708) : il est prévu un renouvellement du parc informatique avec des achats de matériels reconditionnés pour 19K €.

Une enveloppe de 1 597K €, en hausse par rapport au BP 2023, est inscrite pour les acquisitions et travaux de l'année, hors opérations réglementaires et APCP :

- l'achat d'un tractopelle (125K €), un véhicule utilitaire (45K €), 2 plateaux remorque (12K €), tondeuses (24K €), chalet démontable (16K €), bornes démontables (34K €) et divers outils et matériels portatifs,
- des travaux suite sinistre à la piscine (roulements pour 50K €), réparation d'une fuite sur la toiture terrasse du cimetière (10K €),
- diverses interventions techniques à la mairie (26K €),

- divers travaux et aménagements dans les écoles : restaurant et volets roulants à l'école C. ROL TANGUY, une alarme école S. VEIL (74K €).
Les investissements récurrents sont contenus à 72K €.

L'entretien des voiries est inscrit en fonctionnement au chapitre 011.

Les restes à réaliser s'élèvent à 850 528,38 € en dépenses et 937 126,72 € en recettes. Ils se décomposent de la manière suivante :

Opérations	Type d'opérations	Dépenses	Recettes
	Divers investissements (portier vidéo école Marie Curie, porte PMR pour le local boule, signalétique mairie, VRD rue J Jaurès, J Dumazet..)	133 797,73	
200009	Acquisitions foncières	126 969,76	14 018,75
9701	Opération immobilière	51 058,80	158 330,00
9702	Opération de voirie	216 053,70	523 630,64
9703	Tvx et équip. Bat. Scolaires	76 346,00	
9704	Tvx et équip. Bat. Sportifs	1 148,54	58 879,50
9706	Tvx et équip. Bat culturels	9 360,00	
9707	Tvx et équip. Bat administratifs et culturels	14 898,00	177 892,83
INV2022	Investissements 2022	12 875,42	
INV2023	Investissements 2023	208 020,43	4 375,00
Total général		850 528,38	937 126,72

L'ensemble des dépenses réelles d'investissement est proposé en 2024 pour la somme de 6 195 950,32 €.

- Les dépenses d'ordre se composent d'une inscription de 128K € de neutralisation des amortissements et 272K € d'opérations patrimoniales, soit un total de 399 811,21 €.

>> L'ensemble des dépenses d'investissement est proposé pour la somme de 7 469 948,93 €.

Les recettes d'investissement

- **Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)**

On y retrouve le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404 %, de la charge de TVA sur les dépenses réelles d'investissement l'année suivante de la dépense (N+1). Il est estimé à 258K €.

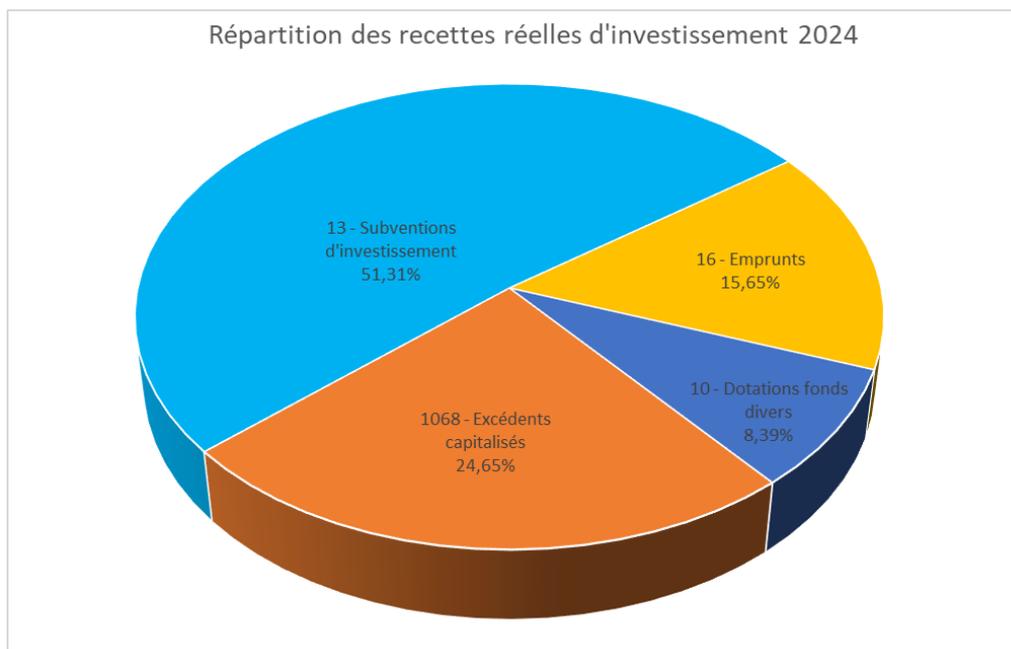
- **Excédents de fonctionnement capitalisés 1068**

Ils pourvoient au besoin de financement, suite au résultat de la section d'investissement et de l'excédent de la section de fonctionnement. Ils s'élèvent à 787 589,06 € pour l'année 2024.

- **Chapitre 13 - Subventions d'équipement**

L'année 2024 comptabilise 1 302K € de subventions notifiées dont 937 126,72 € de restes à réaliser en recettes.

Pour rappel, les subventions en lien avec une AP/CP ne figurent pas en restes à réaliser et sont réinscrites selon le solde restant dû annuellement.



- **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées**

Un emprunt de 500K € est inscrit en 2024 pour compléter les besoins en fonds propres.

- **Chapitre 27 - Autres immobilisations financières**

Il est inscrit une recette réelle de 337K € pour l'introduction dans l'actif des parcelles en stock du lotissement de la Chevantière.

Les recettes réelles d'investissement sont proposées en 2024 pour la somme de 3 195 332,71 €.

- **Les écritures d'ordre** se composent du virement de la section de fonctionnement (3 533K €), la dotation aux amortissements (470K €) et des opérations patrimoniales (272K €), soit une inscription de **4 274 616,22 €**.

>> L'ensemble des recettes d'investissement est proposé pour un montant de 7 469 948,93 €.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET DES OPÉRATIONS ASSUJETTIES À LA TVA

BUDGET TVA - BUDGET PRIMITIF 2024

arrondis à l'euro près - totaux sans arrondi

FONCTIONNEMENT					
	BP 2024	Prévu 2023		BP 2024	Prévu 2023
DEPENSES REELLES	120 710	125 515	RECETTES REELLES	311 699	188 571
011 Charges à caractère général	106 380	118 768	70 Produits des services et du domaine	750	1 164
65 Charges de gestion courante	7 900	150	73 Impôts et taxes		
66 Charges financières	6 430	6 097	74 Dotations et participations		
67 Charges exceptionnelles		500	Subv d'équilibre budget communal	252 249	133 908
			75 Autres produits de gestion courante	58 700	53 498
DEPENSES D'ORDRE	214 848	63 073	RECETTES D'ORDRE	0	0
023 Virement à la section d'investissement	209 429	58 704	042 Opération d'ordre entre section		
042 Opération d'ordre entre section	5 419	4 369	Excédent de fonctionnement reporté	23 859	17
Déficit de fonctionnement reporté					
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	335 557,80	188 587,77	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	335 557,80	188 587,77

INVESTISSEMENT					
	BP 2024	Prévu 2023		BP 2024	Prévu 2023
DEPENSES REELLES	214 848	63 073	RECETTES REELLES	43 632	29 969
- Opérations financières			10 Dotations et fonds propres		
16 Remboursement d'emprunts	16 701	16 618	1068 Excédent capitalisé	43 632	29 969
106 Excédent capitalisé			13 Subventions d'équipement		
- Opérations d'Equipements			16 Dépôts et cautionnements		
21 Immobilisations corporelles	198 147	46 455			
9706 Equipement culturel					
DEPENSES D'ORDRE	72 210	0	RECETTES D'ORDRE	287 058	63 073
040 Opération d'ordre entre section			040 Opération d'ordre entre section	5 419	4 369
041 Opération patrimoniale	72 210		041 Opération patrimoniale	72 210	
Déficit d'investissement reporté	43 632	29 969	021 Virement de la section de fonctionnement	209 429	58 704
			Excédent d'investissement reporté		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	330 690,56	93 042,06	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	330 690,56	93 042,06
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DU BUDGET	666 248,36	281 629,83	TOTAL GENERAL DES RECETTES DU BUDGET	666 248,36	281 629,83

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 3,83 % par rapport au budget 2023.

Les charges à caractère général enregistrent une variation notable (-10,43 %).

Un virement de 209 429€ pour abonder la section d'investissement est prévu.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à la somme de 335 557,80 €.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles sont adaptées aux besoins et sont en hausse de 65,30% au moment de la prévision budgétaire 2024.

La subvention d'équilibre du budget principal est abondée à 252 249 €, afin de couvrir les besoins recensés en investissement.

Les recettes de fonctionnement sont de 335 557,80 €.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées par le remboursement de la dette et le déficit d'investissement reporté, ainsi que des dépenses d'équipements pour les travaux à l'Agora (209 429 €).

Les recettes d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement constitue la principale recette (209 429 €). L'excédent capitalisé s'établit à 43 632 €.

Le budget d'investissement est équilibré pour un montant de 330 690,56 €.

>> Le budget TVA s'équilibre en dépenses et en recettes à 666 248,376 €.

BUDGET DU TRANSPORT URBAIN

BUDGET TRANSPORT URBAIN - BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT					
	BP 2024	Prévu 2023 (BP+DM)		BP 2024	Prévu 2023 (BP+DM)
DEPENSES REELLES	13 634	24 390	RECETTES REELLES	10 000	24 390
011 Charges à caractère général	100	8 760	013 Atténuations de charges		
012 Charges de personnel	13 500	15 600	70 Produits des services et du domaine		
65 Charges de gestion courante			73 Impôts et taxes		
66 Charges financières			74 Dotations et participations	0	2 734
67 Charges exceptionnelles	34	30	Subv d'équilibre communale	10 000	21 656
014 Atténuations de produits			75 Autres produits de gestion courante		
			76 Produits financiers		
			77 Produits exceptionnels		
DEPENSES D'ORDRE	0	0	RECETTES D'ORDRE	0	0
042 Opération d'ordre entre section			042 Opération d'ordre entre section		
043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section			043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section		
71 Variations de stocks					
Déficit de fonctionnement reporté	0	0	Excédent de fonctionnement reporté	3 634	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 634,09	24 390,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 634,09	24 390,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DU BUDGET	13 634,09	24 390,00	TOTAL GENERAL DES RECETTES DU BUDGET	13 634,09	24 390,00

Le service est gratuit depuis 2022. Il est assuré en régie.

L'équilibre du budget est réalisé par la subvention d'équilibre communale de 10 000 € et l'excédent de fonctionnement reporté.

Les dépenses ont été évaluées pour prendre en charge l'entretien du véhicule électrique, ainsi que les charges de personnel.

>> Le budget transport urbain ne comporte que des dépenses et recettes de fonctionnement et s'équilibre à la somme de 13 634,09 €.

BUDGET LOTISSEMENT DE LA CHEVANTIÈRE

BUDGET L.CHEVANTIERE - BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT					
	BP 2024	Prévu 2023 (BP+DM)		BP 2024	Prévu 2023 (BP+DM)
DEPENSES REELLES	0	0	RECETTES REELLES	337 287	0
011 Charges à caractère général			7015 Ventes de terrains aménagés	337 287	0
66 Charges financières			74 Dotations et participations		
			77 Produits exceptionnels		
DEPENSES D'ORDRE	337 287	0	RECETTES D'ORDRE	0	0
042 Opération d'ordre entre section (71355)	337 287		042 Opération d'ordre entre section		
043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section			043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section		
71 Variations de stocks					
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	337 287,26	0,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	337 287,26	0,00

INVESTISSEMENT					
	BP 2024	Prévu 2023 (BP+DM)		BP 2024	Prévu 2023 (BP+DM)
DEPENSES REELLES	337 287	0	RECETTES REELLES	0	0
- Opérations financières					
16 Remboursement d'emprunts			16 Emprunts		
16874 Remboursement avance à la Commune	337 287				
DEPENSES D'ORDRE	0	0	RECETTES D'ORDRE	337 287	0
040 Opération d'ordre entre section			040 Opération d'ordre entre section		
			041 Opération d'ordre à l'intérieur de la section (3551)	337 287	
Déficit d'investissement reporté					
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	337 287,26	0,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	337 287,26	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DU BUDGET	674 574,52	0,00	TOTAL GENERAL DES RECETTES DU BUDGET	674 574,52	0,00

Les terrains ont été acquis sur le budget de fonctionnement du budget annexe. Si une partie des terrains a été cédée à l'association SOS VILLAGES D'ENFANTS pour 1 € symbolique, l'annulation de la clôture du budget du lotissement Chevantière a été demandé par le Service de Gestion Comptable de Montluçon pour transférer le stock de terrains dans l'actif de la Commune.

Les écritures sont en équilibre. La Commune n'a pas à inscrire de subvention d'équilibre.

>> Les dépenses et recettes sont proposées pour un montant de 674 574,52 €.